



Dépêche 662

La ligne « CC » de l'UNSA

Non il ne s'agit pas d'un nouveau coupé de marque Peugeot qu'aurait acquis l'UNSA douane !

Il s'agit de la ligne électorale clairement affichée même sous couvert de conditionnels spécieux : « cupidité et calomnie »

Après 3 tracts en 15 jours diffusés par l'UNSA douane le doute n'est plus permis...

Après avoir publiés les ragots journalistiques sur les retraites (tout comme FO douane), démentis avec force sur tous les médias par les responsables CFDT (voir article : « [Pour-qui-roulent-ces-journalistes](#) »), nous sommes maintenant accusés d'avoir "trahi les douaniers". En cause l'attribution aux agents du MINEFE de logements de la masse vacants de manière pérenne.

Extraits du dernier tract de l'UNSA

En effet, si tel était le cas, nous aurions attaqué la CFDT sur leur dernières prises de positions sur la MASSE, et leur complicité avec l'administration pour trahir les agents des douanes en privilégiant les agents du ministère.....

De quoi s'agit-il ?

La CFDT a revendiqué et obtenu du président de l'EPA dans le cadre des réformes de la masse en juillet 2009 que les logements durablement inoccupés par les douaniers soient offerts aux agents du MINEFE.

Crime de lèse douanier ?

Et alors direz- vous ? Eh bien pour l'UNSA c'est trahir les douaniers que de remplir d'agents du ministère qui sont sans logement, les cités inoccupées

Le dossier est pourtant clair et limpide, à la lecture de notre compte- rendu de conseil d'administration de la masse, qu'on en juge !

Extraits du syndicalisme douane CFDT N°365 de juil let 2009

Un plus pour tout le monde !

Ce point a entraîné de multiples interventions syndicales. La CGT est « pour ». FO et l'UNSA sont contre. Le SNCD est réticent.

Pour la CFDT, priorité doit rester aux douaniers en activité.

Mais il faut proposer les logements vacants, et amenés à le rester, à l'ALPAF (chargée de loger les agents du MINEFE).

Les personnels des administrations voisines perçoivent à peu près les mêmes salaires que les douaniers et ne doivent pas payer un surloyer.

La 1ère mise de masse a alors fait son entrée dans le débat, l'UNSA par exemple estime que les douaniers (qui l'acquittent) seraient finalement moins bien traités.

Pour notre part, nous estimons que celle-ci devrait être acquittée par tous (douaniers et MINEFE) ou par personne.

Le rapport de cette 1ère mise est d'environ 62 000€ / an. Sa suppression ne mettrait pas vraiment en péril les finances de l'EPA. Dans les deux cas, il faudrait passer par un décret, ce qui n'emballe pas l'administration.

Des droits différents ...

Quoi qu'il en soit, il faut intégrer les éléments suivants, les agents du MINEFE, contrairement aux douaniers, s'acquitteront d'une caution et souscriront un bail précaire (révocable à un an). L'EPA vend les ensembles insuffisamment occupés.

Permettre de remplir les cités, tout en gardant une cohérence sociale, avec des occupants qui en payant un loyer contribuent à la bonne santé financière de l'établissement, est cohérent.

Quelques cités initialement condamnées seront ainsi maintenues...

Aucune zone d'ombre :

- les douaniers sont prioritaires.
- les agents du MINEFE ont un bail d'un an renouvelable si aucun douanier ne postule.

Depuis juillet 2009 le dossier a évolué. Le DG vend à tout va les cités où moins de 50% d'actifs sont locataires. L'intersyndicale dont la CFDT ne cesse de dénoncer ces agissements; et dernièrement les ventes des cités de Modane et Valenciennes ont été décidées unilatéralement.

Gageons que si des agents du MINEFE avaient pu être logés à Modane (particulièrement aimée par l'UNSA), celle-ci aurait été sauvée comme les deux cités qui ont échappé à la guillotine (La Seyne et Toulon), grâce en fin de compte à la CFDT et sa proposition initiale.

Et **si l'UNSA assume sa signature** de la réforme du B, c'est le minimum pour une réforme à minima qui conduit à :

- l'allongement inadmissible des carrières (+ 5 ans) ;
- la multiplication des barrages (examens ou tableaux d'avancement) ;
- l'impossibilité de passer directement du 1er au 3ème grade ;
- une revalorisation indiciaire insuffisante ;
- des débuts de carrière qui paupérisent les bacheliers... ;

ce n'est le cas d'aucun autre syndicat !

En définitive, pour "gratter" des voix à bon compte, tous les coups ne sont pas permis et quoiqu'il arrive la CFDT ne se laissera pas calomnier aux moyens de gros mensonges par cupidité !

Elle aussi assume ses choix ! Et regrette que certains tentent de jeter le doute dans les esprits par tous moyens, même les plus vils !

Après cette mise au point (et non aux poings !) imposée, chacun pourra de nouveau consacrer son énergie à la défense des agents..."

Paris, le 1^{er} février 2010.